

## SECTION 04

Note.

1.- Dans la présente Section, l'expression agglomérés sous forme de pellets désigne les produits présentés sous forme de cylindres, boulettes, etc. agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids.

### CHAPITRE 24 TABACS ET SUCCEDANES DE TABAC FABRIQUES

Note.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas les cigarettes médicamenteuses (Chapitre 30).

Note de sous-positions.

1.- Au sens du n° 2403.11, il faut entendre par tabac pour pipe à eau le tabac destiné à être fumé dans une pipe à eau et qui est constitué par un mélange de tabac et de glycérol, même contenant des huiles et des extraits aromatiques, des mélasses ou du sucre et même aromatisé aux fruits. Toutefois, les produits pour pipe à eau, ne contenant pas de tabac, sont exclus de la présente sous-position.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>24.01</b>	<b>TABACS BRUTS OU NON FABRIQUES; DECHETS DE TABAC</b>											
2401.1000.00	- Tabacs non écôtés	QA	5		18							
2401.2000.00	- Tabacs partiellement ou totalement écôtés	QA	5		18							
2401.3000.00	- Déchets de tabac	QA	5		18							
<b>24.02</b>	<b>CIGARES (Y COMPRIS CEUX A BOUTS COUPES), CIGARILLOS ET CIGARETTES, EN</b>											
2402.1000.00	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	QA	20		18							
2402.2000.00	- Cigarettes contenant du tabac	QA	20		18							
2402.9000.00	- Autres	QA	20		18							
<b>24.03</b>	<b>AUTRES TABACS ET SUCCEDANES DE TABAC, FABRIQUES; TABACS "HOMOGENEISES" OU</b>											
2403.1100.00	-- Tabac pour pipe à eau visé à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	QA	20		18							
2403.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
2403.9100.00	-- Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»	QA	10		18							
2403.9910.00	--- Tabacs écôtés expansés	QA	10		18							
2403.9990.00	--- Autres	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.